



Emploi decevant que faire????

Par **lapupuce**, le **04/03/2017** à **04:11**

Bonjour

je suis salariée en cdi depuis 6 ans mais depuis 1 ans nous avons un changement de propriétaire. Depuis cela rien ne va plus aucun salarié ne reste et des propos son emis tels vous etes un cancer dans mon entreprise...des reproches aussi etc.....depuis peut cest moi ki subit les choses

je recoit entretien prealable au licenciement pour faute grave baser sur des on-dit, ensuite on abandonne, puis on me verse mon complement de salaire a date divers toit en restant dans la limite,

Après 6 ans ou j nest commis quune faute ki es celke d etre fidele.....je dors plus, je stresse tt ke temps, jai envi de vomir, je pleure souvent, je sais plus qoi penser rien ka lidee de reorendre le travail j ss pad bien....je ss une vrai madeleine

mon medecin me prescrit actuellement des antidepresseur des anxiolitiques jai tt le temps des migraines je sui triste d une tel situation....l entreprise es fermer pour travaux dou le fait de pas etre en arret pour le moment

mais a la reprise j en devien folle...vous imaginez mon patron veut me virer et cherche a me mettre dehors me poussez a la faute....mon collegue soi disant ki a menti pour avour un cdi...la pression ke j aurais deja rien kan allant travailler...heureusement ke jai jamais ete fautive de croi ke se soit..je nes rien a me reprocher mais cette situation me deprime surtout k je sais comment sa cest passer avk les autres employes denigrement reproches et jen passe.....

Le pire dans tt sa cest que mon syndicat me dit de tenir bon car je vais tt perdre si j demissionne....elle ne veut meme pas de rupture amiable....ppppffff!!!

Par **P.M.**, le **04/03/2017** à **09:25**

Bonjour,

Je ne vois pas d'interrogation à votre exposé, mais après tout, si vous aviez été licenciée, vous seriez libérée de l'entreprise avec la possibilité de contester la faute grave ou même simplement la cause réelle et sérieuse du licenciement...

Après l'arrêt-maladie, le Médecin du Travail pourrait vous déclarer inapte, sinon, il reste de trouver un nouvel emploi et effectivement de démissionner...